

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2026

LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

N° 23

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la sous déclaration et la défiance des victimes de racisme, notamment d'antisémitisme, vis-à-vis des institutions.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe La France insoumise demande un rapport évaluant la sous déclaration et la défiance des victimes de racisme, notamment d'antisémitisme, vis-à-vis des institutions.

Dans son rapport 2025 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la CNCDH révèle qu'« un écart se creuse entre les citoyens et les institutions politiques, judiciaires et éducatives, alimentant une défiance croissante. De nombreux citoyens, confrontés à des discriminations persistantes, peinent à croire en l'effectivité des droits humains au quotidien ». Cette défiance proviendrait notamment d'une réponse pénale très en deçà des enjeux : « le taux très

élevé des classements sans suite, le faible nombre des condamnations, la quasi-absence de condamnations pour des faits de discriminations, l'ensemble de ces éléments ne peuvent que nourrir le sentiment d'impunité des auteurs d'actes racistes, et la défiance des victimes vis-à-vis des institutions, contribuant à décourager les victimes à déposer plainte ». Par ailleurs, en pratique, lorsque des victimes de faits racistes, dont les victimes de faits antisémites, se présentent dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie - ce qui demeure, au regard des données disponibles, relativement rare - elles sont trop fréquemment orientées vers le dépôt d'une main courante plutôt que vers l'enregistrement d'une plainte. Or, une telle orientation a pour effet quasi mécanique l'absence de poursuites et contribue à décourager les démarches des personnes concernées. Elle participe ainsi à renforcer un phénomène déjà massif de sous-déclaration des actes racistes, dont les actes antisémites. Cette pratique est, de longue date, dénoncée par la CNCDH comme un obstacle structurel à l'effectivité du droit des victimes.

La CNCDH note également que « la classe politique au pouvoir ne semble pas avoir mesuré l'urgence d'agir et semble même s'être désengagée de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ». En effet, les macronistes sont au pouvoir depuis 2017 et l'antisémitisme n'a fait qu'augmenter. Les gouvernements successifs ont manqué à leurs propres engagements. Le départ du délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) en juin 2024 a donné lieu à 8 mois de vacance, empêchant ainsi tout pilotage interministériel de la politique de l'État. Le plan national pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 (Prado) peine encore à être mis en œuvre. Les Premiers ministres Gabriel Attal et Michel Barnier n'ont pas respecté l'obligation de remise officielle du rapport annuel de la CNCDH par son président. En février dernier, la campagne d'affichage contre l'antisémitisme d'Aurore Bergé a été annulée car elle véhiculait des stéréotypes antisémites. Tout cela est regrettable et a des conséquences délétères.

Nous souhaitons donc faire la lumière sur cette défiance afin d'en connaître précisément les causes et les prévenir.